

CR cellule export IA n° 1 du mardi 17 novembre 2020

Participants :

Administration : Boris OLLIVIER, Mohamed BOUKOTTAYA (DGAL, Bureau export pays tiers), Marie Hélène ANGOT, Maryse SABOULARD, Hajer ATRI, Thomas PAVIE, Mathilde HUSSONNOIS (FranceAgriMer)

Professionnels : Julie MAYOT BRET, Paul LOPEZ (FIA), Paul GRIGNON-DUMOULIN, Ségolène GERRUCCI (SNA), Marie Pierre PE, Matthieu SABATOU, Marie LABORDE, Sophie Huppert (CIFOG), Benjamin PETITEAU (FACCO), Jean-Philippe CATUSSE (SNDP), Gaétan VERGNES (SNIPO)

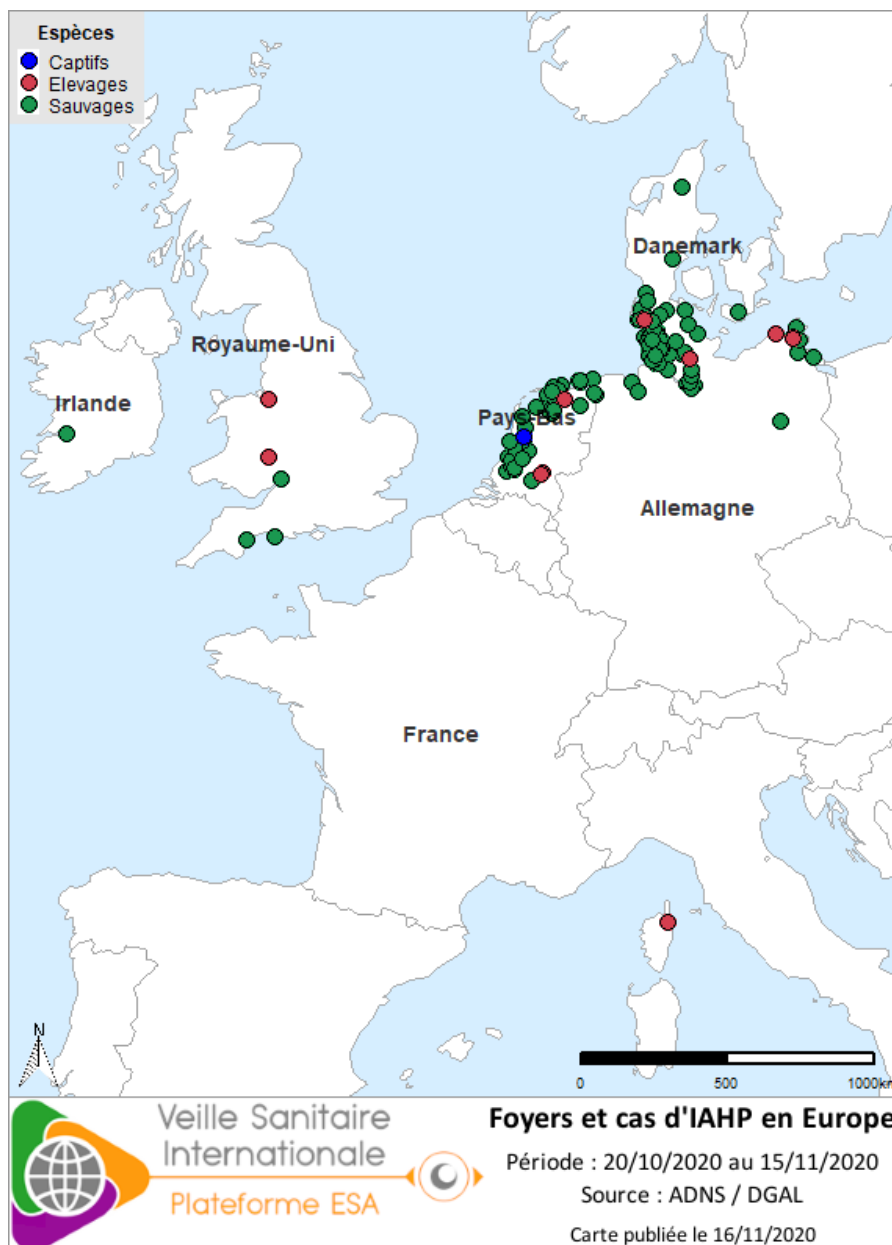
I. SITUATION INFLUENZA AU 17/11/2020

1/ Point EUROPE (source : plateforme ESA¹ et CADNS)

- Forte dynamique d'infection par des virus H5 hautement pathogènes (appartenant à au moins 3 sous-types : H5N1, H5N5 et H5N8) au sein de l'avifaune sauvage dans le Nord de l'Europe
- Le LNR des Pays-bas (RIVM) a conclu que le risque zoonotique est faible pour les 3 sous-types. En particulier le H5N1 est différent du virus de même sous-type connu dans le passé pour être zoonotique (en Asie et en Afrique)
- Au 17/11/2020, et depuis le 20/10, total (avec le foyer France) de **10 foyers domestiques**, 2 cas dans la faune sauvage captive et **158** cas « sauvages »
- Foyers les plus récents : 15/11 en Belgique (centre de soins) ; 16/11 : 1^{er} cas en Suède et 2^{ème} cas en Allemagne, 17/11 : cas en France (animalerie)
- Les cas d'influenza aviaire déclarés aux Pays Bas et en Allemagne sont tout-à-fait cohérents avec les couloirs de migrations en lien avec les cas précédemment déclarés en Russie et au Kazakhstan
- Les cas en Belgique, Irlande et Danemark étant détectés sur les seuls oiseaux sauvages ne leur font pas perdre le statut indemne d'influenza aviaire selon le code OIE (10.1.4.)

Pays	Compartiment	Date de 1 ^{ère} confirmation ^o	Nb foyers 2020	Sous-types			
				H5NX	H5N1	H5N5	H5N8
Allemagne	Sauvage	30/10	124	5	1	6	112
	Elevage	4 et 14/11	4	1		1	2
Belgique	Sauvage	15/11	1	1			
Danemark	Sauvage	5/11	1	1			
France		17/11	1				1
Irlande	Sauvage	6/11	1				1
Pays-Bas	Sauvage	20/10	28		4		24
	Elevage, captif	29/10, 10/11	4				4
Royaume-Uni	Elevage	2/11	1				1
	Sauvage	8/11	2				2
Suède	Elevage	16/11	1	1			

¹ <https://www.plateforme-esa.fr/pestes-aviaires-veille-sanitaire-internationale>



2/ Point FRANCE

2.1. Info foyer (communiqué de presse du 16/11 soir + quelques ajouts)

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de souche H5N8 en Haute-Corse. Le cas a été identifié dans le rayon animalerie d'une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales parmi les volailles détenues. Tous les oiseaux (300) ont été euthanasiés (poules, paons).

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour du foyer de Haute-Corse ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des mesures conservatoires sont également prises chez les fournisseurs et acheteurs liés au foyer Corse.

Les premiers éléments d'analyse de la souche H5N8 isolée en Corse montrent une similitude avec l'une des souches qui circule actuellement aux Pays-Bas, laquelle n'a pas de caractère zoonotique (non transmissible à l'homme).

Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination (faune sauvage ou volailles domestiques) et pour vérifier les éventuelles contaminations aval.

L'ensemble des acteurs de l'élevage, de la chasse et de l'avifaune sauvage ont été informés de la situation, le ministre Julien Denormandie a appelé l'ensemble des acteurs professionnels ou non à mettre en place sans délais des mesures de protection contre l'influenza aviaire.

La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire – ne présente aucun risque pour l'homme.

2.2. Historique d'élévation du niveau de risque influenza sur le territoire français à l'automne 2020

- Niveau d'alerte SAGIR (surveillance avifaune sauvage) remonté le 2 octobre
- Niveau de risque monté de négligeable à modéré sur les zones à risque (zones humides) le 26 octobre au vu du premier cas hollandais du 20/10
- Niveau de risque monté de modéré à élevé le 4/11 sur une quarantaine de départements
- Niveau de risque monté de modéré à élevé sur tout le territoire à compter du 17/11. A ce titre, les mesures suivantes s'appliqueront dès demain matin :
 - o claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux
 - o interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
 - o interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
 - o interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
 - o interdiction d'utilisation d'appelants.

3/ Situation PAYS TIERS

Depuis octobre, ont notifié au moins un cas en élevage IAHP à l'OIE : **RUSSIE, CHINE, ISRAËL, JAPON, COREE DU SUD, KAZAKHSTAN, LAOS, VIETNAM, AFRIQUE DU SUD**

II. ORGANISATION

1/ OUTILS de SUIVI

Rappel des outils de suivi disponibles :

1. Bulletins de la plateforme d'épidémiosurveillance

<https://www.plateforme-esa.fr/pestes-aviaires-veille-sanitaire-internationale>

<https://www.plateforme-esa.fr/page/bulletin-hebdomadaire-de-veille-sanitaire-internationale>

2. Feuille de route cellule export

Format de la feuille de route de la crise 2017 à la demande des professionnels. Cette feuille de route ainsi que le CR des réunions et autres pièces jointes seront postés sur le site de FranceAgriMer (cellule IA en cours de construction).

3. Bilan sanitaire de suivi des ouvertures/fermetures pays tiers et des exigences spécifiques

Disponible dans Expadon 1 (Documents administratifs et génériques / Bilans informations sanitaires)

A la demande des participants, une colonne du tableau sera ajoutée pour indiquer la date de mise à jour de chaque ligne du tableau.

NB 1 : pour certains pays tiers, la perte de statut indemne implique des éléments supplémentaires pour la certification (ex : analyses pré-export)

NB 2 : lors de l'annonce d'embargos, certains pays tiers peuvent imposer une période rétrospective interdisant les marchandises produites dans cette période

NB 3 : les indications en matière d'application de zonage diffèrent d'un pays tiers à l'autre

Pour mémoire, la réglementation européenne fixe le zonage pour l'influenza hautement pathogène à 3km autour du foyer pour la zone de protection, 10km pour la zone de surveillance. Pour l'influenza faiblement pathogène, il y a une seule zone de restriction de 1km autour du foyer.

Le zonage n'est pas strictement un zonage à la commune, il est établi au cas par cas : les rayons kilométriques sont ajustés en fonction de différents critères (densité animale, obstacles naturels, etc.) et peuvent couper une commune ou l'inclure même au-delà du rayon.

Pour une majorité de pays tiers ayant accepté le zonage hautement pathogène, c'est sur la base du département.

4. Suivi des embargos mis en place par les pays tiers pour d'autres pays que la France

Ce suivi était surtout intéressant tant que la France conservait son statut indemne

Ce suivi ne sera pas publié en ligne, mais pourra être discuté en cas de besoin.

2/ OUTILS de COMMUNICATION / INTERVENTION

Comme lors des précédents épisodes, une note courte et une note longue seront mises à jour. La note longue est une note interne à l'administration qui détaille notamment les mesures de gestion, certains résultats de surveillance, etc. Cette note est transmise aux conseillers en ambassade. A ce stade, ces derniers n'ont pas de consigne de démarche proactive auprès des pays de leur zone. La note courte est une synthèse des informations officielles les plus importantes, avec une carte qui positionnera l'évolution des foyers actifs.

En matière de partage d'information sur les courriers officiels envoyés aux autorités pays tiers, comme auparavant, il n'y aura pas de transmission de copies de courriers, en revanche, la cellule s'accorde pour pouvoir faire un récapitulatif dans les compte-rendu de cellule des dates et destinataires des courriers envoyés.

II. IMPACT PREVISIBLE POUR LES EXPORTS FRANCE / PREMIERES ACTIONS DE NEGOCIATION IDENTIFIEES

Le bureau export a rappelé le positionnement vis-à-vis de l'influenza pour les principaux pays tiers en matière de flux export en 2019 (statistiques douanières établies synthétisées par FAM et présentées en comités export) pour les deux secteurs les plus importants en volume : génétique aviaire, produits carnés (dont volailles grasses).

Sur cette base, il est demandé à chaque filière de commenter en indiquant les pays tiers qu'ils estiment prioritaires à leur niveau, et le cas échéant, de préciser des démarches souhaitées à ce stade pour clarifier la situation.

GENETIQUE AVIAIRE	Zonage IAHP	Zonage IAFP
RUSSIE	Oui	Oui
ROYAUME-UNI	A priori oui	A priori oui
VIETNAM	Elevage indemne	Elevage indemne
BANGLADESH	Troupeaux et couvoir indemne et hors ZR	Troupeaux et couvoir indemne et hors ZR
MAROC	100 KM autour du foyer	10 KM autour du foyer
ALGERIE	Oui	Oui
USA	Oui	Oui
EGYPTE	Oui	Oui
TUNISIE	Oui	Oui
SUISSE	Zonage UE	Zonage UE
LIBAN	Oui	Oui
BRESIL	Oui	Oui
COTE IVOIRE	Oui	Oui
LIBYE	Zonage ou compartimentation	Oui

NIGERIA	Pas de zonage mais export possible avec permis d'import	Pas de zonage mais export possible avec permis d'import
COREE DU SUD	Non	Non
INDE	Non	Non
INDONESIE	PAS DE CS SOUS EXPADON	PAS DE CS SOUS EXPADON
JORDANIE	PAS DE CS SOUS EXPADON	PAS DE CS SOUS EXPADON
UKRAINE	Oui	Oui

Le SNA indique qu'il enverra une liste de pays priorités avec des propositions d'action

Remarques en séance :

- Bangladesh : ça passe avec une attestation complémentaire et une carte
- Demandes d'intervention : Russie possiblement considérant les difficultés rencontrées par les Pays-Bas qui n'ont pas jugé bon d'informer les autorités russes en direct
- Chine : souhait de garder le pays dans les priorités ; il n'apparaît pas dans le top 20 du fait de l'embargo qui avait persisté depuis 2017 ; la signature récente du protocole mérite de travailler la possibilité de reconnaissance d'un zonage (ou d'une compartimentation indemne)
- Japon : zonage au département pour poussins d'un jour (attention PCR sous 30j)

**VIANDE VOLAILLE
(Y COMPRIS VOL
GRASSES)**

	Zonage IAHP	Zonage IAFP
ROYAUME-UNI	Oui a priori	Oui a priori
ARABIE SAOUDITE	Oui	Oui
SUISSE	ZONAGE UE	ZONAGE UE
HONG KONG	Oui	Oui
EMIRATS ARABES UNIS	Oui	Oui
BENIN	Oui	Oui
JAPON	Oui	Oui
NOUVELLE CALEDONIE	Oui	Oui
YEMEN	Oui	Oui
CHILI	Oui (région)	Oui (région)
GABON	PAS DE CS SOUS EXPADON	PAS DE CS SOUS EXPADON
CONGO	PAS DE CS SOUS EXPADON	PAS DE CS SOUS EXPADON
CHINE	Non	Oui
POLYNESIE FRANCAISE	Oui	Oui
VIETNAM	élevage indemne	élevage indemne
MAROC	100 KM autour foyer	10 KM autour foyer
CONGO	PAS DE CS SOUS EXPADON	PAS DE CS SOUS EXPADON
PHILIPPINES	Oui	Oui
SINGAPOUR	Oui (territoire administratif)	1 KM AUTOUR foyer
QATAR	x	x

La FIA a fait les remarques suivantes en séance :

- Importance du Congo pour les exports de poules de réforme (avec EC 560) -> souhait de démarche dès maintenant auprès des autorités pour éviter blocage comme crise précédente
- Chine : protocole désormais contrairement à la crise précédente ; voir si avec ce protocole nous pouvons fixer les dates à partir desquelles s'applique l'embargo (21j rétroactifs ou non) ; vérification à faire sur le statut des produits flottants et souhait de bien informer les services déconcentrés pour harmonisation
- Afrique du Sud : voir si possibilité de pousser le zonage lors de la prochaine visite PR (déjà évoqué lors de la dernière visite du ministre du commerce extérieur)
- Demande d'ajout de **Cuba** : stratégique pour les exports de VSM, demande de proactivité car le protocole indique que ce sont les cubains qui doivent donner le feu vert
- Ukraine : différents certificats disponibles : CS UE-UA pour la viande fraîche avec zonage réglementaire UE // CS pour la VSM bilatéral FR-UA, avec zonage a priori aussi rg UE ; CS PABV autres = CS unilatéral UA ; NB : pour tout produit plus ou moins composé, demander au client UA quel CS utiliser
- Japon : restriction au département

CIFOG

1/ Inquiétude Chine : attente de confirmation du délai de 21j avant déclaration ; certains containers en partance

2/ demande d'ajout de la Thaïlande

3/ Philippines, EMirats

SNDP

Tant que la restriction reste limitée à la Corse, pour l'instant pas de blocage

SNIPO

Les pays d'intérêt ont été abordés

Prochaine cellule Export IA : lundi 23/11/2020

Pièces jointes : statistiques FAM (MS) (viande de volaille, foie gras, ovo produits, génétique aviaire poussin et OAC, co produits)

A envoyer ultérieurement : Feuille de route 2020-2021, note courte en français.